

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 septembre 2010

Le Centre Hospitalier de Mulhouse premier établissement de santé non universitaire de France à signer un contrat performance

Le Centre Hospitalier de Mulhouse est le premier établissement de santé non universitaire de France à signer un contrat performance. La signature du contrat a été formalisée le vendredi 3 septembre 2010 avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) d'Alsace et l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux).

Le 20 mai dernier, Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé et des Sports, annonçait son souhait d'engager les établissements de santé dans une démarche d'amélioration de l'efficacité de la dépense en choisissant la voie de la performance.

Le vendredi 3 septembre 2010, le Centre Hospitalier de Mulhouse est le premier établissement de santé non universitaire en France à avoir signé un contrat performance d'une durée initiale de 3 ans avec l'ARS d'Alsace et l'ANAP.

Cet engagement tripartite a été partagé par :

- le Centre Hospitalier de Mulhouse représenté par Joseph ESCHBACH, Vice-président du Conseil de surveillance et Danielle PORTAL, Directrice de l'établissement
- l'ARS d'Alsace représenté par Laurent HABERT, Directeur Général,
- l'ANAP représenté par Christian ANASTASY, Directeur Général.

Le système de santé et les hôpitaux publics, en particulier, sont aujourd'hui confrontés à un contexte de ressources limitées. Pourtant, l'hôpital public doit continuer à répondre aux besoins de la population tout en maîtrisant ses coûts de fonctionnement. Afin d'aider les hôpitaux à relever ce défi, l'Etat a créé l'ANAP en 2009 par la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires ».

Au cœur de la réforme du système de santé, l'ANAP est chargée, avec le concours des ARS, d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer leur performance en matière notamment de gestion, d'organisation et de management des ressources humaines, de systèmes d'information, de politique immobilière et de recomposition de l'offre de soins. Le Centre Hospitalier de Mulhouse s'est engagé dans cette démarche depuis janvier 2010.

**L'impact visé par le contrat
performance porte sur trois dimensions**

- la qualité des soins et de la prise en charge,
- les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels,
- la performance opérationnelle et financière.

Au Centre Hospitalier de Mulhouse, 9 pistes de travail ont été identifiées dans le cadre du contrat « performance »

- 1- Développer une offre de soins intégrée entre les sites du territoire de santé.
- 2- Améliorer les relations avec les médecins de ville pour assurer la continuité de la prise en charge.
- 3- Renforcer la gouvernance et le pilotage de la performance des pôles.
- 4- Construire des fonctions supports communes aux différents établissements de la direction commune.
- 5- Optimiser la gestion et l'organisation des blocs opératoires.
- 6- Développer l'excellence opérationnelle dans la gestion des flux patients : gestion des lits et plateaux techniques.
- 7- Optimiser la gestion des stocks de médicaments et de matériel médical.
- 8- Consolider les ressources de l'établissement afin de sécuriser et piloter le plan d'investissement ainsi que son financement.
- 9- Améliorer la chaîne de facturation, renforcer l'exhaustivité et la qualité du codage.

La performance, c'est quoi au juste ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la performance comme la capacité à mobiliser les ressources disponibles pour améliorer la santé de la population, développer la capacité du système de santé à prendre en compte les attentes de la population et enfin réduire les iniquités de financement du système.

Le dossier de presse complet est disponible sur www.anap.fr, rubrique « Espace Presse »

**Agence nationale d'appui à la
performance**

Contacts presse :

Christine Albessard
01 57 27 12 21 / 06 26 83 62 25

Centre Hospitalier de Mulhouse

Contact presse :

Direction des usagers et de la communication
03 89 64 78 14